

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur provisoire de Nîmes Université adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté n° 2024-105 du 07 novembre 2024 de proclamation des résultats pour l'élection des représentants aux conseils de l'EPE Nîmes Université et notamment son article 3 ;

Vu les démissions de M. Adel HACHACHE en date du 17/11/2024 et Mme Sophie VESSIERE en date du 15/11/2024 de leur siège respectif de représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques ;

Vu la perte du statut de doctorant par M. Théo Jéziarski, suite à sa soutenance de thèse en date du 12/12/2024 ;

ARRETE

Article 1 : Composition du conseil de la recherche

Le Conseil de la recherche de l'EPE Nîmes Université est composé des personnalités suivantes :

➤ **Les membres de droit**

- le vice-président recherche, qui préside le conseil ;
- le directeur de l'école doctorale ;
- le directeur de la recherche ;

➤ **Les membres élus :**

Collège A et B (*Qualité de la recherche*)

Titulaires	Suppléant(e)s
Monsieur Stéphane MUSSARD	Monsieur Jonathan DEL MONTE
Madame Elodie CHARBONNIER	Madame Laura CANALI
Monsieur Clément PERRIER	Madame Stéphanie SAGOT
Madame Vanessa MONTEILLET	Monsieur Charles CONDEVAUX
Monsieur Flavio DA SILVA	Madame Axelle CADIERE
Madame Isabelle TECHER	Madame Corinne RONDEAU
Monsieur Oscar NAVARRO	Monsieur Thomas WATKIN
Madame Zohra BENFODDA	Monsieur Omar ANZA HAFSA
Monsieur Fabricio PEREIRA	Madame Caroline BERNAL
Madame Béatrice GISCLARD	Maxime DESHAYES
Monsieur Jean Philippe MANDALLENA	Monsieur Anthony PHILIPPE
Madame Michela DENI	
Madame Claire CORNILLON	
Madame Valérie COMPAN	

Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

1 siège vacant

Collège des doctorants de l'établissement (*Les DoctoLibres*)

Titulaires	Suppléant(e)s
Madame Angèle PALERMO	
Madame Margaux FENARD	

➤ **Les membres nommés :**

- deux (2) personnalités extérieures, nommées par les autres membres du conseil sur proposition du directoire ;
- un (1) représentant de la recherche par établissement composante désigné par les établissements composantes, soit deux (2) au total.

➤ **Les membres avec voix consultatives :**

- le vice-président en charge des relations internationales ;
- le/la directeur /directrice de la bibliothèque universitaire ou son représentant ;
- les chargés de mission impliqués dans la recherche ;
- un représentant de chaque établissement associé ;
- les responsables des unités de recherche reconnues par l'établissement et non représentées dans les membres élus.

Article 2 : Exécution et publicité

La Direction Générale des Services est chargée de la diffusion et de l'application de la présente décision qui sera affichée au siège de l'établissement et publiée sur le site internet et intranet de l'Université ainsi qu'aux sièges des établissements composantes et associés.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2024-38 relatif à la composition de la commission Recherche du 28/03/2024.

Fait à Nîmes, le 10/01/2024

Le président de l'université

Benoît ROIG

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr